



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-DBC20220322_02-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

N° DBC 20220322-02

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 16H

Date de la convocation : 16 mars 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Patrice BION.

Membres ayant donné pouvoir :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Membres du Bureau absents excusés : Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE THIERS DEMANDES DE CONTRIBUTIONS

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20180712-14 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de Thiers n° 063-02-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'Anah, Action Logement, la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de Thiers, la Communauté de communes a reçu 3 dossiers de demandes de contributions de propriétaires occupants pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

AR Prefecture

063-200070712-20220322-DBC20220322_02-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Myriam SETTOUL	PO	4 rue de la Rougerie	15 002,00 €	précarité énergétique	500,00 €
WARING Diane	PO	31 Ter, avenue Pierre Guérin	19 487,00 €	précarité énergétique	500,00 €
Félix MICHE DE MALLERAY	PO	17, rue de la Fraternité	39 446,00 €	précarité énergétique	500,00 €
TOTAL			73 934,43 €	/	1 500,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de **1 500,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 22

Membres présents : 20

Membres représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22

Pour : 22

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

